

INFORMATIONS GENERALES POUR LES CONCOURS « PEINDRE EN BASTIDE »

Cette manifestation s'adresse aux peintres, débutants, amateurs ou confirmés, dans le but de promouvoir la pratique des arts plastiques et la découverte du patrimoine de nos bastides.

Objet : Réalisation au cours d'une journée, d'une peinture ou un dessin sur un sujet libre, ayant un rapport avec le patrimoine de la bastide où se déroule le concours.

- * Peindre sur place, dans un lieu public ou facilement accessible au public (éventuellement dans une propriété privée, avec l'accord des propriétaires).
- * Tous les supports sont autorisés (toiles, papiers, cartons, bois...)
- * Toutes les techniques sont acceptées (huile, acrylique, aquarelle, pastel, collage et technique mixte, dessins fusain, crayons, etc...)
- * Un format minimum est défini (30x30) et maximum (90x90)
- * Chaque participant doit apporter son support et matériel nécessaire à la réalisation de son oeuvre.
- * La participation au concours est gratuite.

Inscriptions :

Les inscriptions peuvent se faire par courriel auprès des mairies, des offices de tourisme, des responsables de la manifestation ou le jour du concours de 8h30 à 10h sur le lieu d'accueil désigné par la Bastide (suivant liste jointe). Chaque artiste définira sa catégorie et sa technique, en signant le règlement du concours.

Participation :

En arrivant, les participants présentent un support vierge qui sera authentifié par un cachet spécifique, apposé au dos (tampon de Bastide 64 ou de la commune accueillante) et numéroté. Il leur sera remis alors un plan de la bastide ainsi que les explications nécessaires pour découvrir les lieux les plus propices à leur inspiration.

En fin de journée, les oeuvres doivent être impérativement remises à partir de 16h et au plus tard à 16h30, sur le lieu de retour prévu.

Il est demandé aux artistes **de ne pas signer leur oeuvre** pour ne pas influencer le jury.

Les oeuvres seront ainsi exposées, et numérotées dans un lieu accessible à tous.

Vote du public :

Le public est invité à défiler devant les oeuvres pour en choisir une, et ainsi désigner le gagnant. Ce vote se fait en déposant dans une urne le numéro de l'oeuvre choisie.

Vote du jury :

Le jury sera composé de **3 membres** désignés par la municipalité de la Bastide accueillante

- * 1 juré doit avoir un rapport direct avec la pratique des arts plastiques (artiste peintre, professeur, galeriste etc.)
- * 1 juré est choisi parmi les membres du conseil municipal de la bastide accueillante
- * 1 juré néophyte est choisi pour sa sensibilité aux arts.

Le jury aura à désigner un lauréat, par catégorie et par technique :

1) Pour les artistes confirmés

- 1 prix aquarelle et/ou dessin
- 1 prix autres techniques (huile, acrylique)

2) Pour les artistes amateurs ou débutants

- 1 prix aquarelle et/ou dessin
- 1 prix autres techniques (huile, acrylique)

Sur les 4 gagnants, une des œuvres primée et choisie par le jury, sera offerte à la municipalité ayant organisé ce concours, après signature par leur auteur qui se verra remettre en contrepartie un chèque de 150 € par l'Association Bastides64.

Pour les autres gagnants, les prix seront offerts par Bastides64 sous forme de matériel de peinture ou livres d'art.

Le prix du jury sera offert par la bastide organisatrice avec un panier gourmand.

Pour les enfants participant au concours, prévoir un lot pour chaque enfant.

Les œuvres non primées seront reprises par leur créateur à l'issue de cette journée.

La vente d'œuvres est rigoureusement interdite sur le lieu du concours.

En cas de pluie, la manifestation est annulée et/ou pourra être reportée

Bastides accueillantes pour l'édition 2022 :

GARLIN 18 JUIN - ASSAT 3 JUILLET - BRUGES 16 JUILLET - LESTELLE-BETHARRAM 06 AOUT –
VIELLESEGURE 11 SEPTEMBRE - NAVARRENX 17 SEPTEMBRE – NAY 18 SEPTEMBRE – GAN 24
SEPTEMBRE - ARZACQ 08 OCTOBRE

Bien évidemment, il faudra tenir compte de l'évolution des consignes sanitaires dues au Covid 19 avec port du masque et les gestes barrières en vigueur à cette période.